



UNION  
DES AÉROPORTS  
FRANÇAIS  
& FRANCOPHONES  
ASSOCIÉS

Paris, le 26 juin 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Objectif zéro carbone pour les aéroports français

Lors du congrès annuel de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE), les aéroports européens se sont engagés, le 26 juin, à ramener d'ici à 2050 leurs émissions de carbone au niveau zéro (« net zero carbon emissions »). Ils ont, à la même occasion, appelé l'ensemble des acteurs du transport aérien à compléter et renforcer les engagements déjà pris à ce jour<sup>1</sup> et à porter très rapidement une ambition, une vision et une feuille de route devant conduire l'écosystème du transport aérien dans sa totalité aux émissions zéro carbone.

L'Union des Aéroports Français adhère pleinement à l'objectif zéro carbone et apporte tout son soutien à la résolution adoptée par l'assemblée générale de l'ACI EUROPE.

L'engagement des aéroports vaut pour les émissions produites dans le cadre des opérations d'exploitation aéroportuaire (côté piste et côté terminal). L'engagement des aéroports à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> au niveau zéro carbone s'entend sans compensation (« offsetting ») des émissions résiduelles mais, si nécessaire, par le biais de l'enlèvement et du stockage du CO<sub>2</sub> restant (« carbon removal and storage »).

Les aéroports français sont depuis longtemps déjà engagés dans une démarche de réduction volontaire de leurs émissions de CO<sub>2</sub>, le programme Airport Carbon Accreditation, lancé en 2009 et porté par l'ACI EUROPE, et reconnu internationalement. Les aéroports français sont particulièrement en pointe dans ce programme avec 40 aéroports français impliqués, et de tout taille, représentant 83% du trafic français. La France est ainsi, en 2019, le pays au monde avec le plus grand nombre d'aéroports accrédités.

A l'occasion de l'adoption de la résolution, Thomas JUIN, Président de l'UAF & FA a déclaré : « *Les solutions aux émissions de CO<sub>2</sub> du transport aérien ne sont pas à rechercher dans un report modal illusoire ou une taxation franco-française sans aucun effet environnemental mais bien dans le transport aérien lui-même. Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils mettent en place, partout en Europe, les conditions nécessaires à la réalisation des nouvelles ambitions de transition écologique du transport aérien* ».

**A propos de l'UAF :** Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

**Contact Presse UAF :** Morgane Gens - Eté en Hiver - Tél : 01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30  
[morgane.gens@eteenhiver.com](mailto:morgane.gens@eteenhiver.com)

---

<sup>1</sup> Notamment dans le cadre du dispositif CORSIA, adopté par l'OACI en 2016, et qui vise à la stabilisation des émissions de CO<sub>2</sub> du transport aérien à compter de 2020.